

PORT ALBERTA – PROGRAMMES LIÉS AUX ZONES FRANCHES

Port Alberta, situé dans la région métropolitaine d'Edmonton, est un port intérieur régional qui a été désigné zone franche, soit une zone dans laquelle les investisseurs peuvent profiter d'un allègement de droits de douane et de taxes, ainsi que d'un régime tarifaire spécial lié à la fabrication à valeur ajoutée de produits canadiens. En tirant parti d'un ensemble de programmes gouvernementaux, les entreprises peuvent améliorer leur flux de trésorerie, réduire leurs charges d'exploitation et améliorer l'efficacité de la mise en marché de leurs produits.

Pour plus de renseignements, visitez le site Web [Zone franche](#) de Finances Canada.

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

- Programme de report des droits : Inclut trois volets, qui peuvent être utilisés individuellement ou en combinaison en fonction des besoins uniques de chaque entreprise.
 - [Entrepôt de stockage des douanes](#) : Permet le report des droits et des taxes jusqu'à ce que les marchandises soient libérées aux fins de consommation sur le marché canadien ou pour exportation.
 - [Programme d'exonération des droits](#) : Accorde dès le départ une exonération des droits sur les marchandises importées à condition que celles-ci soient par la suite exportées.
 - [Programme de drawback](#) : Offre un remboursement des droits de douane payés pour des marchandises importées après que celles-ci eurent été exportées ou utilisées pour fabriquer des biens qui sont ensuite exportés.
- [Partenaires en protection](#) : Accélère les processus frontaliers et les rend plus efficaces pour des entreprises à faible risque qui ont été préapprouvées et qui sont reconnues comme des négociants fiables.
- [Programme des marchandises canadiennes à l'étranger](#) : Permet une exonération complète ou partielle des droits et des taxes pour les marchandises admissibles qui reviennent au Canada après avoir été exportées aux fins de réparation, de modification ou de travaux à l'extérieur du Canada.
- [Programme d'autocotisation des douanes](#) : Vise à simplifier les formalités douanières pour les importateurs, les transporteurs et les chauffeurs inscrits présentant un faible risque qui ont été préapprouvés.
- [Carnet A.T.A.](#) : Désigne un document douanier internationalement reconnu pour l'entrée temporaire de marchandises dans des pays étrangers.

AGENCE DU REVENU DU CANADA

- [Programme des centres de distribution des exportations](#) : Permet aux entreprises qualifiées d'importer des marchandises ou d'acquérir des marchandises au Canada sans payer de taxes pour des marchandises d'une valeur de 1 000 \$ ou plus si ces marchandises sont exportées par la suite.
- [Programme des exportateurs de services de traitement](#) : Exonère les participants de l'obligation de payer les taxes sur des marchandises appartenant à des non-résidents, à

condition que ces marchandises soient importées aux fins de traitement, de distribution ou d'entreposage et soient exportées par la suite.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS: info@edmontonglobal.ca